

## COMMUNE DE MONTMEYRAN

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

**Présents (20) :** Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

**Absents ayant donnés pouvoir (1) :** Danielle JOLLAND (procuration à Sylvie ROUVIER)

**Absents (2) :** Isabelle VATANT (excusée), Maud SARMEO

**Secrétaire de séance :** Florent FAUCHERY, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

#### DELIBERATION N°2025/09 : Vote des taux d'imposition 2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment son article 1639 A,

**Considérant** que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont constituées :

- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et sur les logements vacants,
- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Considérant** le projet de BP 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DECIDE** de maintenir les taux existants :
  - o Taux de la taxe sur le foncier bâti : 31,56 %
  - o Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 50,83 %
  - o Taux de la taxe d'habitation : 9,73%

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 28 mars 2025

Le Maire  
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance  
Florent FAUCHERY



A blue circular official stamp of the Mairie de Montmeyran, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE MONTMEYRAN' and '26120'. A large, stylized black signature is written over the stamp.



A blue circular official stamp of the Mairie de Montmeyran, identical to the one on the left. A large, stylized black signature is written over the stamp.

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.*